

# La Charte

## Les 10 engagements de MNE

Inventorier le site

Réaliser une fiche synthèse de l'inventaire et déterminer les thèmes d'animation pédagogique pour les écoles

Faire découvrir le site aux habitants lors d'une sortie

Assister le propriétaire dans les recherches de financement

Rédiger le cahier des charges d'entretien spécifique à chaque site\*

Conseiller la gestion de la collectivité pour maintenir la biodiversité

Présenter le site labellisé sur notre site internet

Créer et animer le réseau : « Sur le chemin de la nature » et créer un guide pédagogique pour les écoles

Fournir le logo « Sur le chemin de la nature » avec un support adapté pour la labellisation

Revoir les conditions d'obtention de la charte tous les cinq ans

## Les 10 engagements du propriétaire du site

Rendre accessible le site avec ou sans condition, pour les écoles et/ou le public

Mettre en œuvre le cahier des charges d'entretien défini par MNE\*

Entretien du site sans pesticides

Sécuriser le site labellisé, si nécessaire

Inaugurer officiellement le site

Faire connaître le site labellisé

Participer au financement de l'accompagnement pédagogique des écoles communales et de l'accueil de loisirs

Signaliser le site par la pose du label « Sur le chemin de la nature », en concertation avec MNE

Possibilité de créer un dépliant ou un panneau pédagogique de présentation du site

## Un Cahier des charges d'entretien adapté au site

Elaboré en commun par les chargés d'étude de MNE, élus, agents d'entretien et responsables associatifs, il revient à MNE de le rédiger.

Compatible avec une gestion durable du site, le cahier des charges s'articule autour de 3 grands axes :

- le fauchage tardif avec exportation
- l'élagage de sécurité (si besoin)
- la sécurisation du site (si besoin)